



LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

Compte-rendu de la réunion du comité de suivi de la concertation
30 octobre 2009

La deuxième réunion du Comité de suivi de la concertation réunit une soixantaine de participants dans la salle des fêtes de Cressensac. La réunion commence à 15 h 20 et s'achève vers 16 h 30. Après les discours introductifs, une dizaine de questions est posée à Henri Colin, garant de la concertation.

1. Principales interventions des participants

Propos introductifs

En ouverture de la réunion, Gérard Miquel, président du Conseil général du Lot, rappelle son ambition pour le projet de désenclavement routier du nord du Lot : « J'ai voulu une concertation exemplaire ». Il annonce que quatre nouvelles associations ont rejoint le comité de suivi : l'association Accès-cible, l'association Gadel, l'association de défense de la vallée de la Merlette et le conseil de développement de la vallée de la Dordogne Lotoise. Le président Miquel transmet ensuite la parole à Henri Colin, garant de la concertation.

Après avoir exposé brièvement son parcours professionnel, Henri Colin présente sa mission. « Ma mission aujourd'hui est d'être garant de la co-élaboration que vous avez souhaité pour mener les études de la liaison routière reliant le Nord-est du Lot à l'autoroute A 20 et Brive soit intégralement respectée.

Mon rôle de garant n'est pas d'intervenir sur le bien fondé de tel ou tel tracé et de m'immiscer dans le choix qui sera arrêté. Ce choix, et je crois qu'il est utile de le préciser clairement une nouvelle fois, relève de la seule compétence et responsabilité du maître d'ouvrage.

Mon rôle de garant est de m'assurer que cette élaboration conjointe soit effectivement réelle, et donc de garantir, comme le nom l'indique, au sein de ce comité de suivi les échanges, la transparence et l'écoute. Le respect de triptyque est pour moi la condition sine qua non de la réussite de l'action que nous devons mener conjointement :

- Tout d'abord, rien ne peut exister sans de réels échanges. Ceci implique l'existence de véritables dialogues et donc la capacité pour chacun de pouvoir s'exprimer, bien entendu dans un respect réciproque. J'ai l'habitude de dire que deux monologues n'ont jamais fait un vrai dialogue.
- Un corollaire de ceci est que doit exister une véritable transparence dans le déroulement des réflexions entreprises : pas de faux-fuyant, comme pas de vérité première assénée.
- Enfin, tout ceci est conditionné par la capacité de chacun à écouter, c'est-à-dire à non seulement entendre ce qui est dit mais à se l'approprier pour restituer ensuite cette connaissance acquise dans un travail objectif et donc fructueux.

Le respect de ces trois modalités de travail (réels échanges, véritable transparence, écoute partagée) conditionne le climat de confiance indispensable à la réussite du chantier que nous engageons.

La contribution de chacun doit alimenter la réflexion et favoriser l'enrichissement du projet. Mais ceci ne pourra remplir sa pleine mesure que dans un cadre de travail respectant des conditions de fonctionnement de la co-élaboration acceptées par chacun. Il faut quelques règles pratiques, régissant nos modalités de travail conjoint. C'est l'objet de la charte qui va vous être soumise.

Je conclus ici cette introduction en souhaitant à chacun d'entre vous un travail positif et fructueux. Quant à moi, je reste bien entendu disponible pour garantir les interfaces de co-élaboration de ce projet vital pour notre région lotoise et corrèzienne ».

Après avoir énoncé quelques règles pratiques simples de travail en commun, Henri Colin présente la charte de la concertation. Puis, Jean-christophe Collin, du bureau Egis en charge des études techniques, expose leur déroulement avant de passer la parole à Murielle Kopp, de l'agence Attentionconsultants, qui décrit le processus de concertation (objectifs de la démarche, identité visuelle, moyens d'information et d'expression, calendrier des quatre étapes, organisation des ateliers, déroulement de la première étape).

Après ces divers exposés, le débat avec les participants est alors ouvert.

Echanges avec les participants

Antoine Thieffry, président de Turenne environnement

Nous souhaiterions que le premier paragraphe de la charte de la concertation soit modifié. Il ne faut pas écrire « et en direction du nord » : la liaison routière doit permettre d'aller tout aussi bien au sud qu'au nord.

L'expression « avec un effet de cliquet » en dernière ligne de la page 4 nous pose également problème.

Bernard Raynal, président de la communauté de communes du Sud corrèzien

Je voudrais remercier les présidents des Départements du Lot et de la Corrèze pour cette démarche de concertation. Je me félicite de sa mise en œuvre et je les en félicite.

Nous devons discuter de cette charte avant de la signer. Vous évoquez une démarche transparente et, en même temps, vous nous demandez de respecter la confidentialité de certains documents de travail. C'est un peu contradictoire.

Monsieur Colin, je crois qu'il serait bon également que vos déplacements sur le territoire concerné par le projet soient connus de tous.

Henri Colin

Je vous rappelle que je n'ai pas à intervenir dans le choix du tracé.

Une adresse mail personnelle va être créée pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de m'adresser toute correspondance.

Cette charte de la concertation est un cadre de bonne conduite réciproque.

Didier Roques, secrétaire de Condat dans la Tourmente

Pourra-t-il être précisé aux membres du comité de suivi lorsqu'il s'agit de documents confidentiels ? Nous avons l'intention de jouer notre rôle d'association et de relayer les informations dont nous aurons connaissance auprès de nos adhérents.

Henri Colin

Je pense que cette requête peut être satisfaite sans difficulté.

Didier Roques

Dans la 2^e ligne du premier paragraphe de la charte, peut-on remplacer « vers la RD 820 » par « vers l'autoroute A 20 » ?

Gérard Miquel

Nous avons un objectif de résultat pour ce projet. La démarche compte plusieurs étapes. Je tiens à ce qu'elles soient respectées. Nous allons prendre en compte les avis des uns et des autres. Lorsqu'une orientation sera prise, nous ne reviendrons pas en arrière. C'est ma conception de la concertation.

Joël Soursac, président de la Chambre régionale d'agriculture du Limousin

Franchement, que l'on écrive « en direction du nord » ou pas, je ne vois pas ce qui pose problème. Je pense que l'avant-dernier paragraphe de la charte qui aborde la confidentialité des documents de travail doit être supprimé. Il faut également remplacer « RD 820 » par « autoroute A 20 ». Jacques Bex, le président de la Chambre d'agriculture du Lot, avait demandé lors de la première réunion du comité de suivi, une étude sur l'agriculture. Vous n'en avez pas parlé explicitement. Si vous passez outre le volet agricole lors des études, vous allez avoir des problèmes...

Henri Colin

Dans un projet routier, on ne peut pas ne pas prendre en compte le volet agricole : il fait partie à part entière des études socio-économiques. Tous les volets (socio-économique, environnement, documents d'urbanisme...) devront être étudiés en amont.

Jacques Lery, représentant de la Chambre d'agriculture du Lot

Nous avons l'expérience du projet de l'autoroute A 20. Nous pourrions vous en faire part.

*Eric André, **Attention**consultants*

Vous pourrez évoquer la question de l'agriculture lors des ateliers. Le contenu de la plupart des ateliers n'est pas arrêté a priori.

Joël Soursac

Ce n'est pas parce qu'un agriculteur participe à l'atelier sur les questions socio-économiques que le sujet va être traité...

Gérard Miquel

Nous avons traité la question agricole lors du projet de la déviation de Puybrun. Nous avons fait un remembrement. Pour ce projet-ci également, nous allons prendre en compte les agriculteurs.

Bernard Raynal

Lorsque vous êtes venus à Biars, Monsieur le président, vous nous avez promis qu'un tracé serait retenu à l'automne 2010. Aurons-nous un tracé en septembre 2010 ? Le mot « variante » m'inquiète un peu...

Henri Colin

Il s'agit de la variante retenue à l'issue de la concertation, c'est-à-dire du tracé.

Après ces échanges, François Sançon, directeur des infrastructures et de l'aménagement du Conseil général du Lot, présente le site Internet dédié. Ce site est conçu comme un portail d'information interactif. Il comprend deux grandes parties : « je m'exprime » et « je m'informe ». La partie « je m'exprime » est un outil cartographique qui permet à chaque internaute de donner son avis sur le projet. La partie « je m'informe » comprend différents documents d'information (diaporamas, comptes-rendus de réunion...). Le site Internet sera mis en ligne d'ici début décembre.

2. Conclusion

La maîtrise d'ouvrage s'est engagée à amender la charte de la concertation, en prenant en compte les remarques exprimées par les participants lors de la réunion.

La 1^{re} session des ateliers thématiques aura lieu les 16 et 17 décembre 2009.